

La plus grande partie a été conduite directement à la Conciergerie. 97 sont encore détenus dans les postes et la caserne du Prince-Eugène, d'où ils iront rejoindre leurs compagnons.

Ces deux cents prisonniers joints aux prisonniers de la première nuit portent le chiffre des individus mis en état d'arrestation à environ 425 hommes, qui ont été placés à la Conciergerie dans la grande galerie voûtée qui conduit de l'escalier du cabinet de M. Grohbon, directeur, à la cellule de Marie-Antoinette.

MM. Bernier et de Larcy, juges d'instruction, procèdent en ce moment aux interrogatoires des détenus, qui seront envoyés, sur leurs ordres et dès aujourd'hui, dans les différentes prisons de Paris, Mazas, la Santé, etc.

Parmi les chefs de parti arrêtés, nous pouvons citer M. Gromier, rédacteur du *Peuple*, arrêté sur la barricade de la rue de Meaux, et pour lequel les agents avaient depuis l'après-midi un mandat d'amener en bonne forme.

Un détail à propos de la *souricière* établie dans les bureaux de la *Marseillaise*.

Hier soir, un brave citoyen se présente au numéro 9 de la rue d'Aboukir et demande la rédaction.

On l'arrête pour le conduire auprès de l'agent mis en permanence dans la salle des rédacteurs.

— Votre nom ? demande le sergent de ville.

— Bazire... répond le visiteur.

— Bazire ! Bon Dieu... Comment... Ah ! quel événement !... C'est ainsi que vous vous êtes échappé ?

— Echappé ?

— C'est ainsi que vous vous jouez des représentants de l'autorité, et vous osez revenir ici, encore.

— C'est la première fois !

— Vous ne nous échapperez pas à nous.

La discussion dura ainsi plusieurs minutes, et M. Bazire parvint enfin à faire comprendre au représentant de l'autorité qu'ayant entendu parler d'émeutes, il arrivait de Rouen pour chercher son fils, M. Edouard Bazire, rédacteur de la *Marseillaise*.

Le malheureux père fut mis aussitôt en liberté et sortit presque fou en apprenant l'arrestation de son fils.

Rochefort à Sainte-Pélagie.

Un renseignement rétrospectif, mais authentique.

Lorsque M. Rochefort a été arrêté, lundi soir, il n'a dit que trois mots aux quelques personnes, — et non pas des centaines, — qui l'entouraient.

— Je vais revenir !...

Et nous pouvons affirmer que le député de la première circonscription n'a opposé aucune résistance aux agents chargés de l'arrêter.

En outre, pendant tout le trajet du commissariat à la prison, son attitude a été calme et digne.

Il paraissait heureux d'être enfin sorti de cette foule qui l'étouffait.

Et ce qui le prouve, c'est qu'il lui aurait suffi de se montrer à la portière de la voiture, pour être suivi et défendu immédiatement par des milliers de citoyens.

A Sainte-Pélagie, M. Rochefort occupe une chambre relativement confortable.

Hier, il a demandé à voir ses enfants.

On a aussitôt accédé à son désir ; quant aux autres personnes qu'il lui sera permis de recevoir, aucune décision n'a été prise encore à ce sujet.

M. Rochefort malgré tout a toujours de l'esprit. Nous pouvons citer de lui un mot que nous garantissons avoir été prononcé.

Comme M. Terrault, directeur de la prison, disait à son nouveau prisonnier que ses détecteurs avaient formé le projet de venir le délivrer.

— Mais vous nous défendez, au moins ?... dit M. Rochefort en souriant.

(Moniteur universel).

H. MOREL.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

A la pharmacie Planché, rue Meslay, au coin de la rue Turbigo, un homme a été transporté mourant d'un coup d'épée dans le ventre.

Dans la caserne du Prince-Eugène, on a déposé le cadavre d'un jeune homme frappé d'un coup d'épée. Ce malheureux était marié depuis trois jours.

Un de nos collaborateurs a vu, au coin de la rue Ramponneau, un homme de cinquante ans laissé mort sur le pavé.

Une autre personne de 30 ans gisait la tête ouverte. L'œil pendait le long de sa joue et le nez était cassé.

A dix heures, on entend des coups de pistolet tirés rue Saint-Maur. On transporte dans la rue Ramponneau, une personne ayant la tête fendue. On nous dit que c'est la sixième, depuis vingt minutes.

On crie :

— Vive Rochefort ! A bas les assassins de la police !

— Nous voulons Rochefort !

— On nous le rendra !

Un riche propriétaire, M. Ernest Terré, qui nous autorise à donner son nom, demeurant rue de l'École-Polytechnique, 22, ayant affaire dans le quartier Saint-Maur, se trouve frappé, à l'angle de la rue Ramponneau, d'un coup de casse-tête qui lui ouvre la tête.

Le sang coule à flots et inonde tout le parquet du débit de liqueur où notre rédacteur s'est réfugié.

Ce malheureux était horrible à voir.

M. Terré a été obligé de rester chez le débitant de liqueurs.

Des agents de police montent dans les maisons, y pratiquent des recherches et des perquisitions.

Beaucoup de personnes sont fouillées.

Au 127 du faubourg du Temple, les gardes de Paris pénètrent dans la maison et menacent de tirer si l'on ne ferme pas les fenêtres au plus vite — même dans la cour.

Des charges terribles sont faites. Tous ceux qui ne se retire pas assez vite sont assaillis à coup d'épée.

Il est alors onze heures. L'émeute prend des proportions sérieuses.

On nous assure que M. X..., un agent de la police de sûreté, bureau de M. Mancin, a été vu, haranguant le peuple, et criant :

— Citoyens, vive la République ! Sachons résister !

Toutes les personnes voulant rentrer dans le faubourg du Temple par le boulevard extérieur sont reçues à coups de casse-tête.

Chez le pharmacien du boulevard de Belleville, un blessé est transporté.

— Voilà le quinzième, dit-il, je n'ai pas envie de passer la nuit !

Et il ferma sa boutique.

Autour de la barricade de la rue Saint-Maur, la lutte a été sérieuse.

A onze heures et quart, on la prenait pour la troisième fois.

Elle n'était défendue alors que par une quarantaine d'hommes armés et déterminés.

Elle a été attaquée par la garde de Paris à pied et à cheval et des escouades de sergents de ville.

Les émeutiers se sont défendus en tirant des coups de revolver.

Il y a eu beaucoup de blessés et de tués de part et d'autre.

On parle de 150 hommes, tant blessés que tués.

Dans la garde de Paris se trouvait un Corse.

Il aperçoit une femme, penchée par l'une des fenêtres de l'*Hôtel du Gard*.

Il la vise et va tirer.

Un chef s'en aperçoit et l'en empêche.

On a remarqué que les mains de ce garde étaient teintes de sang.

On nous assure que l'intérieur de la caserne du Prince-Eugène était plein de blessés et de prisonniers.

Plusieurs de ces derniers étaient armés de revolvers Lefauchaux, de limes aiguisées et d'autres armes improvisées.

Aux agents de l'autorité qui ramenaient les prisonniers, on offrait des verres de punch.

A la charge faite sur le pont du faubourg du Temple, une personne a été frappée d'un coup d'épée et transportée mourante à l'hôpital Saint-Louis. A cet endroit aussi beaucoup de blessés. — *Fragissard*.

Si le récit contient des exagérations ou des erreurs, elles seront rectifiées. Nous nous engageons à faire connaître ces rectifications.

Nous lisons dans le *Soir* :

Une personne digne de foi nous raconte qu'un homme a été tué près de la barricade du faubourg du Temple. Le cadavre aurait été placé en travers sur un brancard ; la tête et les bras pendaient d'un côté, les jambes de l'autre. Une vingtaine d'individus suivaient le brancard en criant : « On assassine nos frères ! aux armes ! »

Plus de quinze individus sont, paraît-il, grièvement blessés par des coups de baïonnette ou des coups de crosse de fusil.

Le nombre des coups de feu tirés a été beaucoup plus considérable hier, que lundi.

On évalue à 60, le nombre des arrestations faites au faubourg du Temple.

Le journal la *Misère* a été saisi ; on dit même que M. Passedouet, son gérant, a été arrêté.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris le 9 Février.

Paris est sous le poids de la plus pénible émotion : les troubles d'avant-hier se sont renouvelés ; ils ont même eu plus de gravité ; on dit que des barricades ont été sérieusement défendues, que le chiffre des morts ou des blessés s'élève à 150. Des récits contradictoires circulent et ne nous permettent pas de connaître la vérité : la note du *Journal officiel* ne s'applique évidemment qu'aux faits qui se sont passés avant-hier.

Au début de la séance on s'attendait à un débat animé sur les scènes d'hier, mais M. Bethmont arrive à la tribune, et quand tout le monde attendait avec impatience la lutte oratoire sur ce qui est la préoccupation publique, il se met à débiter un long discours sonore sur une question intéressante sans doute, mais qui aurait pu trouver mieux sa place une autre fois. Un débat confus s'engage et dure près d'une heure et demie, sur la question de savoir s'il convient de renvoyer à la commission du budget les projets de lois émanant de l'initiative parlementaire concernant les finances.

Viennent enfin deux questions posées par M. Ferry. Pourquoi l'autorité a-t-elle dissous hier soir la réunion de la rue Vavin qui était une réunion privée ? M. Ferry établit que cette mesure est illégale et le gouvernement joue un rôle provocateur. M. Chevandier de Valdrôme et M. Ollivier répondent tour à tour que cette réunion était une véritable réunion publique, que les tribunaux sont saisis et qu'ils décideront si le ministre a accompli son devoir ou s'il a violé la loi.

M. Pelletan intervient au débat : son langage véhément provoque, comme celui de M. Ferry les protestations bruyantes de la majorité. Trente personnes parlent à la fois, et l'on n'entend ni l'orateur ni les interrupteurs.

La seconde question posée par M. Ferry est celle-ci : pourquoi tous les rédacteurs et employés de la *Marseillaise* sont-ils arrêtés ? M. Ollivier répond

que ces personnes ont été saisies en vertu d'ordres émanant du parquet et qu'il n'a pas d'autre explication à donner. M. Ferry monte alors à la tribune, éclate en accusations des plus violentes contre la magistrature ; il déclare que la justice lui est suspecte, que dix huit ans de pouvoir personnel ont abouti à l'avisement de la justice et que dans ce pays-ci il n'y a pas de justice en matière politique. Le président rappela une première fois M. Ferry à l'ordre, mais refusa malgré les cris de la majorité de faire un second rappel à l'ordre.

L'ordre du jour est voté sur les deux questions au milieu d'une des plus grandes agitations que nous ayons vues.

Paris est calme matériellement ; mais on a encore des craintes pour ce soir ; on dit qu'avant hier soir, l'Empereur en pantalon garance, était prêt à monter à cheval à la tête de son état major pour aller visiter les quartiers agités.

M. Flourens n'a pas été arrêté ; sa piste a été perdue, paraît-il.

CH. CAHOT.

Chronique locale & départementale

On assure que M. Léon Masson, préfet du Nord, est arrivé hier soir à Lille.

M. le Préfet recevra aujourd'hui, jeudi, les autorités de la ville, les chefs d'administration et les corps constitués.

M. Ph. Scamps nous écrit :

Monsieur le Rédacteur Gérant du *Journal de Roubaix*,

« A en juger par les réflexions dont vous faites suivre ma lettre du 5 courant, nous avons à notre tête la meilleure des administrations. Selon vous, rien ne doit retomber sur elle ; selon moi, tout le mal vient d'elle. »

« Je l'ai déjà dit, sa conduite lors de l'émeute a été loin de répondre à ce que l'on doit espérer de toute bonne administration. Huit jours avant nos désastres, il n'y avait de doute pour personne que de graves événements allaient se passer à Roubaix. Il fallait dès lors prendre ses mesures pour conjurer l'orage. Au lieu de cela, on demeure inactif et le jour de cette triste affaire, alors même que nous voyons l'imminence du danger, l'administration restait calme. Jusqu'au dernier moment, trop confiante en son influence, elle réordonne l'ordre, pensant tout arrêter par une attitude silencieuse, et ce ne fut que bien tard dans la journée qu'elle se décida à demander des secours à Lille. Après cela, ne vous étonnez pas si les troupes sont arrivées quand tout était fini. Ainsi, manque de prudence avant le danger, manque de décision au moment du péril, voilà ce qui résulte de l'ensemble des faits. Si ces assertions ne sont pas justes, si l'administration a réellement mérité de la ville dans les jours d'émeute, que ne l'a-t-elle prouvé dans le cours des débats et fait concevoir d'elle une opinion autrement noble que celle qu'elle a laissée dans l'esprit des juges. »

« Mais ceci est de l'histoire ancienne ; j'aborde la question du jour : le paiement des indemnités. »

« L'administration a raison, selon vous et selon elle-même, de s'opposer au paiement d'une dette mise à la charge de la ville par deux arrêts ; c'est comme si vous disiez qu'elle se plait dans le désordre. La loi est égale pour tous ; elle oblige aussi bien une ville qu'un simple particulier, et l'administration de Roubaix n'a aucun droit ni excuse pour s'insurger contre les jugements. »

« Elle veut, dites-vous, montrer au gouvernement que lui seul est coupable, qu'il doit intervenir. Il est trop tard ; c'est dans le cours des débats qu'il fallait le prouver et aujourd'hui toutes récriminations à ce sujet seront mal venues et ne pourront que nuire en haut lieu. »

« Si encore en refusant de s'occuper du règlement des indemnités, notre administration servait les intérêts des contribuables, j'applaudirais quoique gravement victime de ces lenteurs. Mais qu'espère-t-elle gagner ? Rien. Au lieu de faire elle-même ses pro-

pres affaires, elle verra une administration étrangère mettre en recouvrement les rôles destinés à couvrir les frais de l'émeute. Tel sera le résultat de toute cette opposition : car il faudra bien que les jugements s'exécutent. Autrement où serait la justice, si vous n'y préférez ; et pourquoi des tribunaux ? »

« Comment ! vous perdez un procès, vous, propriétaire d'un journal ; vous avez à vous exciter en un certain délai et si à l'expiration de ce délai vous n'avez pas payé, quel fait-on ? ni plus ni moins que ce qu'on fera chez moi le 12 courant — une vente — par autorité de justice. Et cette loi de par laquelle on met à l'encan votre mobilier et votre réputation, vous voudriez qu'elle ne put atteindre une ville et que ses administrateurs vissent répondre impunément : »

« Nous ne devons rien : nous sommes condamnés, mais nous sommes à l'abri des lois. Nous sommes Maire, Adjoints, Conseillers, tous ce que vous voulez ; notre mission est de régler les affaires de la commune ; mais cependant nous renonçons de nous occuper de celles de ces affaires, qui exigent de l'énergie et du dévouement. »

« — Pour cela, adressez-vous à d'autres. — La caisse municipale a de l'argent pour des boulevards utiles à la plus value des propriétés riveraines, pour le percement des rues nouvelles qui couperont certains terrains auxquels ce travail donnera une valeur beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui pour le reste, rien. »

« Voilà ce que semble dire la conduite de notre administration. »

« Roubaix, 10 février 1870. »

M. Scamps a mal compris notre pensée. Nous ne prétendons pas que l'administration ait agi en toute occasion comme elle le devait, et qu'elle soit la meilleure des administrations. Nous savons trop ce que certains de ses errements nous ont fait désirer, combien ses actes ont été parfois regrettables. Mais, comme sur la foi de renseignements qui nous ont été donnés par deux personnes très autorisées et dignes de foi, nous avons toujours cru et nous croyons encore, que des troupes ont été demandées en temps et que c'est par l'incurie du préfet d'alors, M. Moutard Sencier, et surtout de l'autorité militaire, qu'on n'a pu empêcher les désastres qui ont eu lieu, nous estimons que nous contribuables de Roubaix, nous ne sommes pas responsables des fautes de l'administration supérieure et que la Municipalité fait bien en disant au gouvernement : C'est à vous d'indemniser les industriels dont les établissements ont été pillés, ou incendiés, puisque ce sont vos représentants qui n'ont pas su les protéger ; alors que nous les avons mis en demeure de le faire.

Cependant — et c'est ici un autre côté de la question que nous devons aborder, car il est important — l'administration de Roubaix n'a jamais donné la preuve authentique et publique des affirmations si souvent renouvelées individuellement par chacun de ses membres. Aujourd'hui, en présence des accusations de M. Scamps, nous croyons qu'elle doit le faire, et le faire le plus tôt possible. Nous ne soupçonnons point sa bonne foi ; nous l'avons assez prouvé en la défendant depuis deux ans contre les attaques dont elle a été l'objet et que nous croyons injustes, mais, qu'elle le sache bien, sa conduite avant, pendant et depuis l'émeute, est maintenant mise en suspicion par une certaine classe de la population. On rapproche des faits, des circonstances ; on rappelle les réceptions trop gracieuses faites depuis 1867 à des fonctionnaires dont l'attitude durant les malheureux événements qui nous occupent n'avait pas été à l'abri de tout reproche ; les discours demeurés célèbres où ces fonctionnaires et le pouvoir qu'ils représentaient — pouvoit qui lui aussi a sa part de responsabilité dans nos désastres — étaient exaltés jusqu'au lyrisme, et l'on met en doute la véracité des faits avancés.

épreuve.

M. Langien lui demanda combien il voulait dépenser en frais d'annonces, ajoutant que, n'étant pas encore connu, il fallait absolument qu'il fit au public la révélation de son existence.

Tristan répondit qu'il ferait tout ce qui serait nécessaire et même plus encore, car il tenait plus que jamais à assurer son succès.

— Maintenant, monsieur le comte — ajouta l'éditeur — je prendrai la liberté de vous prier de me dire si vous avez songé à vos réclames.

— Je ne sais même pas ce que ce mot signifie — répartit Tristan étonné.

— On appelle réclame, monsieur le comte, quelques lignes qu'on glisse dans le corps du journal dont la quatrième page contient l'annonce d'un ouvrage nouveau.

— Et que doivent dire ces lignes ?

— Que l'ouvrage est parfait et qu'il sera bientôt sur toutes les tables.

— C'est au public à dire ces choses-là — reprit Tristan avec une sorte d'impatience.

— Le public les croit quelquefois — répliqua vivement l'éditeur — mais il ne les dit jamais.

— Je ne saurais consentir à un tel mensonge.

— Il n'est point indisponible que vous le fassiez vous-mêmes, bien que ce soit un usage assez généralement répandu, mais vous avez peut-être des amis qui se charge-

raient de ce soin avec plaisir, surtout si vous leur fournissiez des modèles.

— Comment ! vous voulez que j'aille demander qu'on loue mon poème avant de le connaître, et que j'indique même les termes de la louange ?

— Vous ne vendrez pas dix exemplaires sans cette précaution, monsieur le comte ; croyez-en mon expérience.

— Mais je ne connais personne à qui j'osasse demander un pareil service.

— M. le vicomte d'Orizy serait charmé de vous le rendre ; ce sera à charge de revanche.

— Je préfère attendre que la critique s'occupe de mon livre, ce qui arrivera tôt ou tard.

— Ce qui n'arrivera jamais, parce que vous n'êtes pas encore connu, et que la critique ne s'occupe que des gens dont on parle depuis longtemps déjà.

— Ne pourriez-vous charger de tous ces détails ? — balbutia Tristan avec un pénible embarras.

— Quand j'aurai vos réclames, je me chargerai de les faire passer, ce qui ne sera pas une chose très facile, mais quant à les rédiger, je me permettrai de vous dire que ce n'est pas ma partie.

— Eh bien ! renonçons à ce moyen qui me semble honteux.

— Vous renoncez alors à paraître ?

— Pas le moins du monde.

— Ce sera cependant absolument la même chose ; si vous paraissez sans publicité ; je suis en conscience obligé de vous en avertir et d'ajouter que ce sera dommage, car ce livre est très bien fait.

Et M. Langien contempla amoureusement la forme gracieuse de l'in-8° qu'il avait fait fabriquer avec soin et économie.

Tristan garda le silence : il voyait s'évanouir, avec douleur son espérance de donner des regrets à madame de Lavardac.

M. Langien revint à la charge.

Nous ne rapporterons pas le débat qui suivit cette nouvelle tentative, et nous nous bornerons à dire que Tristan finit par céder si complètement, qu'il se résigna à faire lui-même les réclames de son ouvrage. Il débutait ainsi dans la gloire par une humiliation et un mensonge.

Ce fut dans les dispositions qui suivirent naturellement cette cruelle épreuve, qu'il arriva chez madame de Rosemont, à laquelle il voulait faire hommage de son premier exemplaire.

Il fut reçu par la marquise avec bienveillance, et cependant il sortit de chez elle le cœur navré, car cinq ou six personnes qui étaient là ne lui avaient pas adressé une seule parole de sympathie ou d'encouragement.

Le soir, dans deux autres maisons où il alla pour remplir le même devoir, les choses se passèrent exactement de même : l'indiffé-

rence semblait générale, comme l'enthousiasme l'avait été.

Il ne restait plus à Tristan qu'un exemplaire à offrir, et malgré ses trois déceptions consécutives, il ne doutait pas qu'il ne fût cette fois parfaitement accueilli. La personne à laquelle il destinait son dernier hommage lui ayant toujours montré autant de sincérité que d'intérêt.

Effectivement, la comtesse douairière de Montfermeil l'accueillit avec la grâce la plus affectueuse, et par ravi à la vue de ce livre qui lui apparaissait comme un présage de succès.

Son salon était bienveillant comme elle ; Tristan n'y trouva que des éloges, qui firent rentrer la confiance dans son cœur abattu jusqu'à un découragement.

Il jouissait avec délice de ce retour à l'espérance, lorsqu'on annonça madame de Lavardac.

« Comme c'est heureux — pensa-t-il — elle va commencer à me regretter. »

Madame de Lavardac salua Tristan avec de l'air le plus naturellement aimable ; puis, elle alla s'asseoir auprès de madame de Montfermeil, qui s'empressa de lui montrer le beau livre qu'elle venait de recevoir.

— Je le connais — répondit négligemment la duchesse — et elle parla immédiatement d'autre chose, ce qui fit bien vite oublier le poète et son œuvre.

Après quelques instants de conversation

général, Tristan qui s'était retiré auprès de la cheminée, remarqua que madame de Lavardac causait avec vivacité et à voix basse avec madame de Montfermeil qui paraissait inquiète et troublée, il comprit qu'on s'occupait de lui, mais il ne s'agissait pas de son œuvre, car madame de Montfermeil était une femme dont les affections passaient pour solides.

A minuit, il se retira ; il avait également besoin de se remettre des émotions de la journée et de se préparer à celles du lendemain.

Le lendemain dix journaux annonçaient en termes pompeux et embarrassés, qu'on reconnaissait la lutte l'orgueil du poète contre son intérêt, le poème de *Hégnald*.

Tristan passa une partie de la matinée à aller chez les libraires les plus achalandés de Paris pour savoir si son ouvrage s'envendait rapidement ; personne ne l'avait encore demandé à trois heures de l'après-midi.

Le soir, il recommença ce douloureux pélerinage, et il apprit chez Dentu, au Palais-Royal, que deux exemplaires avaient été vendus à des messieurs qui étaient venus ensemble pour les acheter.

Au signallement de ces deux personnes, Tristan reconnut Simon pour l'une d'elles ; l'autre ressemblait à d'Ignoray, ce qui lui parut si extraordinaire qu'il crut qu'il y avait erreur de la part du commis de la librairie auquel il s'était adressé.

(La suite au prochain numéro.)